



Le protocole sanitaire pour la rentrée des classes nous amène à revoir l'organisation de la restauration scolaire des élèves. La jauge de la cantine a notamment été révisée à 80 élèves par service. De ce fait, le service de restauration a besoin de connaître les effectifs d'élèves mangeant à la cantine chaque jour.

Nous vous demandons donc de nous préciser les jours de présence de votre enfant à la cantine en cochant les jours de présence dans le tableau ci-dessous.

- Un élève non inscrit ne sera pas pris en compte dans le décompte des effectifs de repas
- Le service jeunesse devra être informé au moins 48 heures à l'avance de l'absence de votre enfant à la cantine le jour prévu (service.jeunesse@mairie-sna.fr)
- Toute absence non justifiée d'un élève par un certificat médical sera facturée

Nous vous remercions de remettre ce document complété dans le carnet de votre enfant.

Le document est également téléchargeable sur le site internet de la mairie : www.saint-nicolas-aliermont.fr

Ecole :

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Mois de septembre 2020

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	1	3	4
7	8	10	11
14	15	17	18
21	22	24	25
28	29		